



HAL
open science

Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés.

Le savoir comme enjeu professionnel

Alice Corbet, Bénédicte Michalon

► **To cite this version:**

Alice Corbet, Bénédicte Michalon. Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés. Le savoir comme enjeu professionnel. Migrations Société, 2017, Enquêter sur les migrations, 167, pp.53-62. 10.3917/migra.167.0053 . halshs-01538673

HAL Id: halshs-01538673

<https://shs.hal.science/halshs-01538673>

Submitted on 13 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés.

Le savoir comme enjeu professionnel.

Alice Corbet¹ (LAM UMR 5115), Bénédicte Michalon² (Passages UMR 5319)

Paru dans : *Migrations Sociétés*, 2017, n°167, pp.51-30.

La recherche en sciences sociales sur les camps de migrants se heurte régulièrement à la question de l'accès au terrain dans un contexte de fermeture accentuée des institutions destinées au confinement des étrangers³ et de politisation croissante des enjeux migratoires. De nombreux scientifiques ont de ce fait recouru, ces dernières années, à des collaborations avec des organismes d'aide aux migrants pour mener des enquêtes au sein de ces lieux largement soustraits à la vie publique. Ces organismes, généralement non gouvernementaux (ONG), parviennent parfois à négocier avec les autorités le droit d'y mener tout ou partie de leur action ; ils comptent parmi les rares acteurs extérieurs autorisés à intervenir au sein même de l'institution. Les partenariats établis dans le cadre de travaux scientifiques peuvent prendre des formes diverses, les chercheurs y intervenant en tant que bénévole⁴, stagiaire⁵,

¹ Alice Corbet est anthropologue. Chargée de recherche au CNRS, elle est intégrée au laboratoire Les Afriques dans le Monde (UMR5115).

² Bénédicte Michalon est géographe. Chargée de recherche au CNRS, elle est rattachée au laboratoire Passages (UMR 5319).

³ DARLEY, Mathilde ; LANCELEVÉE, Camille ; MICHALON, Bénédicte, "Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales", *Cultures & Conflits*, n° 90, été 2013, pp. 7-20.

⁴ Voir D'HALLUIN, Estelle, *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face à la politique du soupçon*, Paris : Éditions de l'Ehess, 2012, 301 p., ainsi que FISCHER, Nicolas, *La rétention administrative dans l'État de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement du territoire dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en science politique, Paris : IEP de Paris, 2007.

ou encore en tant que salarié⁶. Ce type de collaboration pose de nombreuses questions méthodologiques et éthiques sur la distance à maintenir ou non dans les objectifs de la recherche scientifique par rapport aux priorités d'action de la structure partenaire⁷, sur la manière d'agir sur le terrain sans porter préjudice à cette structure⁸, sur les répercussions de ce double « engagement » sur le regard du chercheur⁹ ou encore sur la possibilité de concilier proximité et regard distancié voire critique sur l'action d'un organisme non gouvernemental¹⁰.

Notre contribution visera plus spécifiquement à interroger la place du savoir dans la construction et l'évolution de cette collaboration. Nos expériences montrent en effet que le savoir cristallise la relation entre chercheurs et organismes humanitaires : l'acquisition de connaissances sur ces lieux est un enjeu pour l'ensemble des acteurs — et pas uniquement pour les chercheurs — et provoque un processus d'ajustement des postures pendant la collaboration.

Les enquêtes sur lesquelles s'appuie cette réflexion ont été conduites sur des camps de déplacés, des centres de rétention destinés au maintien d'étrangers en instance d'éloignement du territoire et des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Après le tremblement de terre de 2010 en Haïti, c'est dans une perspective de recherche-action que l'une d'entre nous, Alice Corbet, a été contactée par une ONG se consacrant à l'amélioration

⁵ DARLEY, Mathilde, "Le bon, la brute et le migrant ? Le rôle négocié des acteurs religieux dans un dispositif policier d'enfermement des étrangers en Allemagne", *Sociologie du Travail*, vol. 56, n° 4, 2014, pp. 472-492.

⁶ MAKAREMI, Chowra, *Zone d'attente pour personne en instance. Une ethnographie de la détention frontalière en France*, Thèse en anthropologie, Montréal : Université de Montréal, 2009.

⁷ MAKAREMI, Chowra, "Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières", in : FASSIN, Didier ; BENZA, Alban (sous la direction de), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris : Éd. La Découverte, 2008, 336 p., pp. 165-183.

⁸ MAILLET, Pauline ; MOUNTZ, Alison ; WILLIAMS, Keegan, "Researching Migration and Enforcement in Obscured Places: Practical, Ethical and Methodological Challenges to Fieldwork", *Social & Cultural Geography*, 2016, pp. 1-24.

⁹ LE COURANT, Stefan, "What Can We Learn from a 'Liar' and a 'Madman'? Serendipity and Double Commitment during Fieldwork", *Social Anthropology/Anthropologie Sociale*, vol. 21, n° 2, 2013, pp. 186-198.

¹⁰ AGIER, Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris : Éd. Flammarion, 2008, 350 p.

des pratiques des acteurs de la solidarité internationale pour garantir une amélioration durable de la situation des personnes affectées. Cette collaboration a été menée en deux temps d'un mois d'enquête chacun, en 2012 et 2013, dans plusieurs sites de la capitale. Pour sa part, Bénédicte Michalon a été amenée à collaborer en Roumanie avec une organisation non gouvernementale spécialisée dans l'accompagnement juridique, matériel et psychologique aux demandeurs d'asile et étrangers en rétention ou sortis de rétention. Pendant près de sept mois, en 2009 et 2010, elle y a travaillé comme bénévole, ce qui lui a permis d'être présente au quotidien dans les locaux et de rencontrer une partie des personnes bénéficiant de cette aide.

Cet article appréhendera d'abord la place du savoir dans la mise en place de collaborations entre scientifiques et organismes non gouvernementaux ; la construction de ce savoir en enjeu des positionnements professionnels sera ensuite abordée.

I. Le savoir au cœur d'un « utilitarisme » réciproque

Les collaborations entre scientifiques et ONG ne sont pas l'apanage des recherches sur les migrations et marquent de plus en plus de travaux en sciences sociales, comme en témoigne la multiplication des écrits sur les coopérations entre milieux académiques et de l'humanitaire¹¹. Les motivations à l'origine de tels partenariats sont plurielles : la constitution d'un savoir spécialisé intervient de manière centrale dans cette économie professionnelle particulière et pose les contours des modalités de la collaboration.

¹¹ Voir ATLANI-DUAULT, Laetitia ; VIDAL, Laurent (sous la direction de), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement : des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris : Éd. Armand Colin, 2009, 320 p. ; ainsi que BARON, Xavier, "Quels dialogues entre chercheurs et consultants ?", *Savoirs*, vol. 1, n° 16, 2008, pp.11-52.

1. *Lorsqu'une sollicitation par des acteurs de l'humanitaire vient renforcer un projet scientifique*

Avant mon expérience haïtienne, mes recherches (Alice) s'attachaient déjà à comprendre comment le « dispositif humanitaire » fonctionnait. Après le séisme de janvier 2010, j'ai été contactée pour mener une première étude pour la Délégation aux affaires stratégiques¹² (DAS) du ministère de la Défense, et fus repérée par une ONG qui m'a demandé de mener les deux travaux évoqués ici. Ils avaient pour but de permettre aux commanditaires de mieux comprendre le contexte haïtien afin de mieux mettre en œuvre leurs programmes : le chercheur représentait l'élément technique manquant à la compréhension de la complexité de faits qualifiés souvent hâtivement de « culturels » par les intervenants humanitaires, et à l'appréhension de la diversité des rationalités à l'égard d'un fait social ou sanitaire, tel la crise du choléra. Chacun des rapports produits à la suite des enquêtes de terrain, rédigés dans un style accessible pour être saisissables par tous, se terminait par des recommandations « opérationnelles », facilement intégrables aux projets humanitaires et réalisables concrètement. Ces études prenaient donc une forme simplifiée, en essayant d'éviter l'écueil d'une vulgarisation figeant la société approchée sous de grands présupposés culturalistes (« *Les Haïtiens n'adoptent pas de "bonnes pratiques d'hygiène" en raison de croyances vodou* »).

En plus des moments passés dans les camps de déplacés, l'échange d'information avec les membres d'ONG fut très enrichissant. Il se déroulait souvent lors de rencontres informelles avec la communauté humanitaire. Comme les praticiens de l'aide, souvent expatriés, se retrouvaient le soir, je pouvais saisir le pouls de la « communauté humanitaire » et échanger avec eux, sans qu'ils ne réalisent vraiment que mon approche était moins « opérationnelle »

¹² La Délégation aux affaires stratégiques (DAS) a fusionné au sein de l'actuelle Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) en 2015.

que la leur, et que leurs propos étaient aussi au centre de ma réflexion. D'ailleurs, j'ai noté un esprit de méfiance des acteurs humanitaires envers les scientifiques, perçus comme des « *théoriciens* » n'ayant aucun sens pratique et déconnectés de la réalité¹³. C'est pourquoi je fus parfois épaulée par des « *experts* » de l'humanitaire, considérés comme plus légitimes que moi, et dont la simple présence assurait la légitimité et rassurait sur la dimension « *opérationnelle* » de l'étude.

Dans la mesure où ces travaux de recherche sont rémunérés, beaucoup d'organismes emploient de jeunes diplômés aux statuts précaires, créant une concurrence avec des consultants plus expérimentés et donc plus coûteux. Dans ce contexte, avec comme objectif la remise d'un rapport dans un temps souvent extrêmement court au vu des délais inhérents à la recherche, j'ai dû faire des concessions sur les méthodes classiques arrimées à des temporalités longues. Il fallait notamment répondre à des « *termes de référence* » établis en amont, qui comprenaient des questions de recherche et les « *résultats attendus* » (!), des calendriers précis, et imposaient un cadre très planifié. L'expérience a toutefois démontré qu'une marge de manœuvre existait, l'informalité et la flexibilité prenant le dessus sur les documents préparatoires de l'ONG et de ses bailleurs.

Les collaborations avec ces organismes m'ont permis d'approfondir ma connaissance du milieu humanitaire et de développer mes propres recherches. Je me suis alors trouvée dans une situation ambiguë, car je menais à la fois un travail de fond sur l'humanitaire et celui commandé par une ONG, ponctuel et limité. Or, les frontières entre le rôle de conseiller et de chercheur sont floues, l'un alimentant l'autre, et inversement¹⁴. Toutefois, ces expériences

¹³ BARON, Xavier, "Quels dialogues entre chercheurs et consultants ?", art. cité.

¹⁴ ATLANI-DUAULT, Laetitia ; VIDAL, Laurent (sous la direction de), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement : des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, op. cit.

m'ont permis de poser l'un des fondements de mon travail académique centré sur une anthropologie multi-située de l'aide et des camps.

2. *Lorsqu'un projet scientifique résonne avec l'expertise non gouvernementale*

Si la démarche d'Alice Corbet résultait d'une sollicitation provenant d'une structure humanitaire, la collaboration et une ONG en Roumanie a été établie à mon initiative (Bénédicte). Mon enquête visait à renseigner l'expérience que faisaient les migrants de dispositifs étatiques de prise en charge plus ou moins contraignants, à savoir des centres de rétention destinés à la surveillance d'étrangers sans papiers en instance d'éloignement du territoire et des centres d'hébergement destinés aux demandeurs d'asile. L'enquête s'est en partie déroulée au sein de ces structures, mais aussi à l'extérieur, afin de pouvoir mettre en place des relations plus durables avec des migrants dans un cadre dégagé de toute surveillance policière, et ce grâce à une activité bénévole menée auprès d'une ONG spécialisée.

Pour cette dernière, sans avoir été exclusive d'autres motivations et bien que n'étant pas au cœur de l'action de l'organisme, la question de la constitution d'un savoir sur les lieux de confinement semble avoir joué un rôle important dans l'intérêt porté à ma démarche. Parmi ses prérogatives, cette structure compte en effet un travail de collecte et de transmission de l'information qui s'appuie sur des enquêtes menées par les salariés et qui sont diffusées dans des rapports à destination des bailleurs, des organismes partenaires et du grand public. Dans ce cas comme dans d'autres, « *l'expertise associative se conçoit [...] en relation immédiate avec l'espace public comme espace de dénonciation* »¹⁵. Une enquête

¹⁵ BOE, Carolina ; FISCHER, Nicolas, "L'ethnographe en milieu fermé. Deux enquêtes sur les étrangers en prison et en rétention administrative face à l'expertise associative et aux enjeux de la publication", in : LAURENS,

venait justement d'être conduite sur les conditions de vie en rétention. Mon travail de recherche rencontrait donc certaines des priorités de l'ONG. Par ailleurs, le fait que je me sois aussi présentée comme membre d'un réseau militant contre l'enfermement des étrangers a clairement joué en faveur de l'établissement de la collaboration, dans la mesure où les informations récoltées pouvaient potentiellement contribuer à un travail militant plus large, avec lequel la structure humanitaire était en phase ; cette proximité donnait en outre à l'ONG la possibilité d'entrer en contact avec un réseau international aux préoccupations proches des siennes. Enfin, l'organisme avait besoin de bénévoles, je pouvais ainsi rejoindre un petit groupe de personnes contribuant à l'accompagnement social des migrants et à la collecte d'informations diverses.

L'importance accordée par les partenaires humanitaires à l'accès au savoir s'est répercutée sur les modalités de la collaboration : je pouvais s'entretenir librement avec les étrangers si ces derniers en étaient d'accord¹⁶, et j'étais autorisée à venir dans les locaux de l'ONG lorsque je le souhaitais pour disposer d'un espace de travail. En contrepartie, un « contrat de confidentialité » a été signé concernant les activités bénévoles.

Les expériences analysées ici relevaient initialement de logiques différentes, mais convergeaient autour de formes d'engagement moindres que ce qu'elles sont dans d'autres recherches. Ces partenariats n'étaient en outre pas destinés à produire un résultat commun, élaboré conjointement par les chercheuses et les ONG. Il s'est toutefois avéré que la production d'un savoir spécialisé a été déterminante dans la mise en place des collaborations, à partir desquelles nous avons pu établir une relation de confiance avec les structures

Sylvain ; NEYRAT, Frédéric (sous la direction de), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2010, 320 p., pp. 117-138 (voir p. 120).

¹⁶ Les personnes sollicitées ont été informées du double statut de la chercheuse.

respectives et mener nos enquêtes. Le processus collaboratif a cependant été porteur d'enjeux professionnels rappelant la sensibilité de la question de la production et de la diffusion du savoir sur les migrations.

II. Des positionnements professionnels en tension

Une fois le chercheur engagé dans la collaboration avec une structure non gouvernementale, la relation évolue au gré de la progression de l'enquête. Ce qui se joue ne relève cependant pas seulement de l'acquisition de connaissances ; la collaboration est aussi une mise en tension des positions et légitimités professionnelles, y compris celle du chercheur. Cette mise à l'épreuve prend des formes variées, qui questionnent l'interface entre activité scientifique et activité militante et qui peuvent provoquer de la concurrence et aboutir à l'invisibilisation du travail du chercheur.

1. Dévoiler et collaborer, ou pas ?

La progression de l'enquête en Roumanie a occasionné une évolution de ma position (Bénédicte) par rapport aux activités de la structure non gouvernementale. Les entretiens menés avec les migrants et les nombreuses discussions informelles avec certains d'entre eux ont permis de recueillir des informations sur leurs parcours individuels et leur confrontation aux dispositifs de contrôle auxquels les salariés de l'ONG paraissaient avoir plus difficilement accès. Des demandes de transmission d'informations ont été en quelques occasions clairement formulées par un salarié de l'ONG — situations qui sont cependant restées rares et étaient motivées par un travail de lobbying auprès d'autres organismes d'accompagnement des étrangers et de contrôle des conditions de détention. Cette position d'informatrice

potentielle d'une structure militante m'a confrontée à la question de la possibilité du dévoilement de mes informations et de mes informateurs, ainsi que celle de la réciprocité envers la structure dont dépendait en bonne part mon enquête de terrain. Bien que cette instrumentalisation militante du savoir du chercheur n'ait été que très ponctuelle, cet épisode révèle comment la progression de l'enquête reconfigure la question des échanges de savoir entre scientifiques et organismes non gouvernementaux et peut placer le chercheur en position de dilemme entre la nécessaire protection de ses informateurs et l'engagement vis-à-vis de l'organisme humanitaire.

2. *Rivalités et reconnaissance des expertises*

La transformation de ma position s'est prolongée par quelques manifestations, ponctuelles et subtiles, de « *rivalité entre les compétences du travailleur social et de l'anthropologue* »¹⁷. Les salariés de l'ONG étaient en effet majoritairement des juristes reconnus dans leur arène professionnelle. Leur relation aux bénévoles s'articulait notamment autour de la transmission de connaissances et leur permettait de se positionner en experts des politiques migratoires. L'acquisition d'un certain savoir de ma part pouvait potentiellement concurrencer cette relation. Il me fût rappelé que j'étais extérieure au travail social et que je devais apprendre, comme les autres bénévoles. Cela passait par exemple par de longs exposés délivrés par un des professionnels, à très grande vitesse et dans un vocabulaire technique que seuls des juristes du secteur pouvaient comprendre ; ou par la mise à disposition, pour un laps de temps extrêmement bref, de documents informatifs ensuite soustraits de manière à ce que leur contenu ne puisse être relevé. Ces exposés se

¹⁷ KOBELINSKY, Carolina, "Les situations de retour. Restituer sa recherche à ses enquêtés", in : FASSIN, Didier ; BENZA, Alban (sous la direction de), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, op. cit., pp. 185-204 (voir p. 194).

terminaient parfois par un « *Moi je te dis tout ça, mais X et Y [des autres juristes de l'ONG], ils ne te raconteraient jamais rien !* » destiné à me rappeler que je n'étais pas détentrice du savoir et que je devais en outre être consciente du fait que sa transmission n'allait pas de soi. Mon interlocuteur cherchait alors à gagner la reconnaissance de son expertise. Aussi, je n'étais pas considérée comme celle qui « *lèverait le "voile d'ignorance"* »¹⁸, mais comme devant me maintenir en situation d'apprentissage et de reconnaissance de l'expertise humanitaire.

3. *Tout ça pour quoi ?*

Si le chercheur peut être satisfait d'avoir produit un rapport « utile » tout en ayant enrichi sa propre recherche, que deviennent ces travaux par la suite ? J'ai (Alice) souvent été déçue en constatant que mon document avait disparu rapidement, parce que le *turn over* du personnel humanitaire ne permettait pas d'assurer son suivi, parce qu'il avait été uniquement commandé pour répondre à une ligne du cahier des charges du bailleur, parce que le cas étudié avait évolué, parce qu'il était mal diffusé, ou tout simplement parce qu'il était publié plusieurs mois après sa production. Si l'un des rapports commandés a été réalisé rapidement et a eu un écho positif au sein de la communauté des ONG en Haïti, où il est encore utilisé aujourd'hui, le second travail, commandé par un grand organisme international et pour lequel beaucoup de temps et d'argent ont été investis, a énormément tardé à être mis en page et traduit en plusieurs langues avant de "disparaître", semble-t-il simplement car le contrat d'embauche des personnes chargées de sa diffusion avait pris fin. L'auteure se trouve donc avec l'insatisfaction que tout cela n'ait servi à rien, comme si le fait que la commande du bailleur soit satisfaite était plus important que sa réalisation.

¹⁸ *Ibidem* (voir p. 198).

Par ailleurs, la question de la restitution auprès des enquêtés, du public scientifique ou du grand public est primordiale pour les chercheurs travaillant sur des situations « sensibles »¹⁹. Or, le chercheur, armé de son autorité et outillé d'apanages méthodologiques pour mettre à distance son terrain, a parfois tendance à présenter une analyse très « froide » du fait social étudié : le récipiendaire peut alors être décontenancé et se détacher de l'analyse présentée. Certains enquêtés peuvent même se sentir trahis car la restitution dépasse leur cadre individuel et leur engagement personnel pour s'inscrire dans une démonstration plus générale et analytique.

Cet effet, relevant à la fois de la sidération devant l'incompréhension envers les faits exposés (telle que la violence présente dans les camps haïtiens) et de la méfiance devant un savoir « neutre » (qui n'adopte pas un discours militant directement), peut poser question. Pourtant, à l'image des travaux de Pierre Favre²⁰ ou de Bruno Latour²¹ sur la communauté professionnelle des chercheurs en sciences politique et en sociologie, qui rappellent que le rôle du chercheur est d'aider les citoyens à comprendre le monde qui les entoure pour mieux le faire évoluer, la réflexivité inhérente aux sciences humaines ne peut se contenter d'une image de neutralité distance envers tout rôle social. C'est ce que Michael Burawoy qualifie de « sociologie publique » (*public sociology*)²², car c'est celle de la diffusion (« *une face publique de la sociologie académique* »²³) qui succède souvent à celle de l'expertise. Développer le dialogue auprès du public qui ne partage pas forcément les valeurs du chercheur devient donc un enjeu primordial, légitimant le rôle du chercheur : citant Jürgen Habermas, « *l'action*

¹⁹ BOUILLON, Florence ; FRESIA, Marion ; TALLIO, Virginie (sous la direction de), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris : Éditions de l'Ehess, 2006, 208 p.

²⁰ FAVRE, Pierre, *Comprendre le monde pour le changer. Épistémologie du politique*, Paris : Presses de sciences Po, 2005, 391 p.

²¹ LATOUR, Bruno, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris : Éd. La Découverte, 2007, 406 p.

²² BURAWOY, Michael, "Pour la sociologie publique", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 176-177, mars 2009, pp. 121-144.

²³ *Ibidem* (voir p. 128).

communicationnelle” est [...] le but de la sociologie publique que de développer un tel dialogue »²⁴.

S’engager à travailler sur des lieux « sensibles » est difficilement extractible des enjeux et débats politiques qui les concernent : le chercheur doit s’attendre à participer à ces derniers, que ce soit par redevabilité envers ses enquêtés, pour valoriser son travail, ou pour alimenter la réflexion, quitte à subir une médiatisation qui le dépasse, voire le contraint, certains médias ne respectant pas toujours la parole du chercheur. Nombre de scientifiques se plaignent du fait que les médias ont tronqué leurs paroles, ce qui enlève de l’épaisseur à leur analyse et constitue une déconvenue classique qui les pousse à cesser ses échanges, ou du moins à apprendre à maîtriser l’exercice²⁵. Des entretiens accordés par Alice Corbet à des radios, raccourcis à leur extrême lors de leur diffusion, l’ont convaincue de ne plus répondre aux sollicitations des journalistes tant l’insatisfaction vis-à-vis du rendu était grande par rapport au plaisir de diffuser son expérience. Un écueil dommageable au désir initial l’ayant poussée à sortir d’une démarche purement académique.

Le chercheur qui a collaboré avec des ONG peut aussi avoir quelques problèmes lors de son retour dans la communauté académique comme si, en faisant de la recherche-action avec un organisme non gouvernemental, il avait compromis son indépendance et s’était perdu dans un monde monographique : cela évoque un certain « *snobisme envers le milieu de la pratique* »²⁶. Ainsi, après avoir mené plusieurs travaux pour des ONG, beaucoup de collègues chercheurs pensaient qu’Alice allait trouver du travail dans ce domaine, ou alors que son engagement devenu « militant » la détachait de la distance heuristique académique.

²⁴ HABERMAS, Jürgen, *Théorie de l’agir communicationnel*, Paris : Éd. Fayard, 1987, 450 p. (voir p. 127)

²⁵ LEMIEUX, Cyril ; MUCCHIELLI, Laurent ; NEVEU, Erik ; VAN DE VELDE, Cécile, “Le sociologue dans le champ médiatique : diffuser et déformer ?”, *Sociologie*, vol. 1, n° 2, 2010, pp. 287-299.

²⁶ AUDET, François, “La recherche et la pratique de l’humanitaire : une relation d’amour et haine” [En ligne], *Grotius.fr*, 6 octobre 2014, <http://www.grotius.fr/recherche-pratique-lhumanitaire-relation-damour-haine/>.

CONCLUSION

Cette contribution analyse les effets de la collaboration entre chercheurs et organismes d'assistance sur la construction et la mobilisation du savoir sur les camps de migrants. Ce champ d'expertise est en effet caractérisé par « *la très forte interconnexion entre espaces publics de débat scientifique et espaces militants de discussion* »²⁷. Nos expériences confirment que les modalités de coopération entre chercheur et organisme de solidarité sont très variables et que la position du chercheur y est à négocier constamment. Le savoir y constitue un enjeu déterminant qui, s'il peut rapprocher le champ scientifique et le champ militant autour d'un projet de connaissance, a des effets complexes sur les relations qu'entretiennent, dans le vif de la collaboration, les professionnels de l'un et l'autre champ. L'actuelle politisation excessive des migrations, et notamment des phénomènes de relégation des étrangers, fait de la question de l'accès à l'information et de la diffusion de celle-ci un enjeu politique qui se répercute sur tous les acteurs professionnels. Les camps de déplacés ou lieux de confinement se révèlent alors constituer une arène qui met en tension les positions professionnelles et interroge la légitimité à parler sur les migrants.

²⁷ BOE, Carolina ; FISCHER, Nicolas, "L'ethnographe en milieu fermé. Deux enquêtes sur les étrangers en prison et en rétention administrative face à l'expertise associative et aux enjeux de la publication", art. cité (voir p. 131).